

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 470

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales, Mme Dubré-Chirat, Mme Iborra, M. Alauzet, Mme Berete, Mme Cristol, M. Ferracci, M. Grelier, Mme Guichard, Mme Hugues, Mme Janvier, M. Le Gac, Mme Le Nabour, M. Didier Martin, Mme Panosyan-Bouvet, Mme Parmentier-Lecocq, Mme Peyron, M. Rousset, M. Sertin, Mme Thevenot, Mme Vidal et Mme Bergé

ARTICLE 22 BIS

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 2 :

« II. – Un décret détermine les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation mentionnée au I du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale lors de la première lecture s'agissant de ce nouvel article prévoyant la possibilité pour l'État de mettre en place une expérimentation de la signature par le personnel infirmier des certificats de décès.